REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent Belléguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Hervé Briand, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Maclou Viot, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Pierre Scandola, chef du bureau de pilotage du programme « sécurité et qualités sanitaires de l'alimentation » ;
- Monsieur Didier Perre, directeur de l'Institut national de formation des personnels du ministère en charge de l'agriculture ;
- Monsieur Boris Garnier, directeur des ressources humaines de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Louis Roussel, inspecteur général en charge de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur René-Paul Lomi, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Yann Brachet, gestionnaire référent au sein du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, chargé de mission auprès de la cheffe du bureau des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Damien Bailleul, chargé de mision auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

- Madame Aleth Lepee, chargée de développement des ressources humaines au service recrutement, emploi, formation de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;
- Madame Valérie Kleefstra, cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'Agence de services et de paiement ;
- Monsieur Williams Campos-Suarez, adjoint au chef du service des ressources humaines de FranceAgriMer.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Chefs techniciens

- Madame Sabine Stoecklin (FO) ;
- Madame Estelle Devanlay (UNSA) ;
- Madame Fabienne Dupas (FSU).

Techniciens supérieurs principaux

- Madame Amélie Régnier (FO) ;
- Monsieur Sébastien Amanieu (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Soizic Blot (FO).

Techniciens supérieurs de classe normale

- Monsieur Loïc Charpentier (FO) ;
- Madame Bénédicte Charon (CGT) ;
- Monsieur Olivier Pihou (UNSA).

Suppléants

Chefs techniciens

- Monsieur Fabrice Ollivier (FO) ;
- Madame Magali Lepraël (UNSA) ;
- Madame Elisabeth Arnautou-Pages (FSU).

Techniciens supérieurs principaux

- Monsieur Manuel Gil (FO) ;
- Monsieur Sébastien Brouilly (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Alexandra Taillandier (FO).

Techniciens supérieurs de classe normale

- Madame Murielle Defontis (FO) ;
- Monsieur Jean-Michel Mangart (CGT) ;
- Monsieur Lionel Barrère (UNSA).

Article 2

L'arrêté du 4 novembre 2020 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 25 novembre 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS